

Commune de SAINT BENOIT DE CARMAUX
Séance du 5 OCTOBRE 2015

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quinze, le cinq octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance extraordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur SAN ANDRES Thierry, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mmes-MM. SAN ANDRES Thierry - VEDEL Djamilia - THOMAS David - VERGNES Philippe - CINTAS Jean-Marc - GUIRAUD Marie-Pierre – LECHARBEAU Liliane – ROQUES Daniel - GAILLARD Carole - PRAT Sylvie - PEZET Albert - LABORIE Amandine - SIMON Olivier - GAULON Nelly - BERGAMINO Hubert - COUTOULY Bertrand - BOUSQUET Nicole

Absents excusés : Mme-M. OROZCO Jean-Michel - NG Nathalie

Date de convocation : 30 septembre 2015

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur THOMAS David

Monsieur le Maire propose à Monsieur Jean-Marc CINTAS de présider la séance. Il remercie le public d'être venu nombreux et exprime le souhait qu'il en soit souvent ainsi car il y a toujours des points intéressants dans les conseils municipaux. Il remercie aussi Monsieur Jean-Louis GRELAT d'être présent pour la Dépêche du Midi.

Monsieur Jean Marc CINTAS rappelle que l'ordre du jour unique du présent conseil municipal est d'apporter des réponses aux accusations diffamatoires professées lors du conseil municipal du 21 septembre 2015. A ces accusations est venu s'ajouter un article paru dans la Dépêche du Midi le 29 septembre 2015 émanant des élus de l'opposition « Saint Benoît Demain ». Cet article ne fait pas que s'attaquer à l'action de la municipalité mais laisse aussi entendre que les agents des services techniques auraient enfreint leurs obligations de discrétion et de réserve.

Monsieur Jean-Marc CINTAS invite tout d'abord le Maire à faire ses réponses aux propos tenus lors du conseil municipal du 21 septembre 2015.

Monsieur le Maire explique que devant la gravité des faits qui mettent en cause l'ensemble des agents des services techniques, il a souhaité réunir le conseil municipal et les agents concernés afin, d'une part de répondre aux accusations partiellement infondées concernant l'état d'entretien de la commune et l'organisation des services techniques et, d'autre part, d'établir clairement les responsabilités de chacun et de prendre les mesures qui s'imposent.

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord que l'ensemble des élus du conseil municipal partage la préoccupation exprimée par Bertrand COUTOULY concernant l'entretien de la commune ainsi que cela apparaît au procès-verbal de la séance du 21 septembre 2015. Il précise que la municipalité est confrontée à des difficultés grandissantes pour assumer ses missions dans un contexte financier et réglementaire de plus en plus contraint. En suivant l'actualité, on entend les doléances de tous les Maires de France qui doivent faire face à cette même nécessité de toujours faire plus avec moins de moyens financiers. Le Maire rappelle que la Dotation Globale de Fonctionnement n'est pas une subvention mais un dû de l'Etat pour financer les compétences qui ont été transférées aux communes. Aujourd'hui l'Etat baisse ses dotations, mais ne réduit pas les compétences du bloc communal.

A ce titre, la commune de Saint Benoît est particulièrement défavorisée, elle a hérité, de son passé minier, un important et magnifique patrimoine naturel et immobilier qu'elle n'a plus les moyens d'entretenir et elle ne perçoit qu'une très faible attribution de compensation de la 3CS (correspondant au reversement de l'impôt entreprises). Cette attribution de compensation s'élève à 7 000€ pour Saint-Benoît ce qui est quasiment ridicule, contre environ 80 000 € pour Blaye et dix fois plus pour Carmaux. Monsieur le Maire rappelle que dans ce contexte, chaque semaine, le bureau municipal se réunit pour hiérarchiser les priorités et réfléchir aux stratégies pour permettre à la commune de survivre alors que l'Etat la pousse vers les fusions de communes, éloignant encore les lieux de décision des citoyens. Il souligne que sans doute certains sous-estiment la difficulté qui est celle des élus locaux aujourd'hui.

Devant cette difficulté, il apparaît que l'intérêt des citoyens bénédicins (certains préfèrent les appeler contribuables), serait de travailler ensemble à la recherche de solutions et à l'acceptation d'un redimensionnement des services adapté à nos capacités financières. Au lieu de cela, Monsieur COUTOULY, propose le dénigrement des actions menées, et la mise en cause publique du personnel et de sa hiérarchie. Monsieur le Maire affirme que cette attitude est inacceptable.

Il propose d'évoquer dans un premier temps les aspects concernant le personnel auquel en tant que Maire, il doit protection, puis, dans un deuxième temps, les éléments concernant l'entretien de la commune.

Monsieur le Maire rappelle alors les propos tenus par Monsieur COUTOULY lors du conseil municipal du 21 septembre 2015 : « A un moment donné, il faut que la commune soit propre, parce qu'on a le personnel, c'est quelque chose qui ne coûte rien, autant qu'ils travaillent, le problème c'est qu'ils n'ont pas de hiérarchie pour les guider vers le nettoyage de la commune. Les employés n'ont aucun planning depuis un moment. Vous le savez très bien Monsieur le Maire, les employés se font eux-mêmes le planning. »

Monsieur le Maire précise que par ces paroles prononcées en séance publique du conseil municipal du 21 septembre 2015, Monsieur Bertrand COUTOULY diffame la hiérarchie en affirmant qu'elle ne fait pas son travail alors que c'est faux et diffame aussi les agents en disant « autant qu'ils travaillent ».

Monsieur le Maire continue les citations : « Après, l'été les contrats de trois jours c'est ridicule, il faudra arrêter, pour faire plaisir à certaines personnes, c'est ridicule. »

Monsieur le Maire souligne qu'il est ici sous-entendu qu'il fait plaisir à certaines personnes et pas à d'autres. Il rappelle que toutes les demandes des enfants de Saint Benoît sont acceptées, garçons et filles, ce qui n'était pas le cas auparavant. C'est pour cette raison que le travail est partagé à raison de trois jours chacun. Ce qui n'était pas le cas avant.

Monsieur le Maire reprend les citations : « Avant on venait travailler pour une semaine ou quinze jours, on prenait le rotofil, on allait arracher l'herbe, l'été on entretenait la commune, maintenant, l'été, les contrats de trois jours, je veux dire, si c'est pour avoir quelqu'un qui regarde l'autre employé travailler, ça sert strictement à rien. »

Le Maire relève qu'il est donc sous-entendu que ces jeunes ne travaillent pas.

Monsieur le Maire souligne qu'à en croire l'auteur de ces paroles, le personnel ne travaille pas, attend et ne respecte pas ses obligations de discrétion professionnelle en communiquant à l'opposition municipale des informations concernant le fonctionnement du service et l'absence d'écoute de la hiérarchie et du Maire. Les jeunes employés l'été sont payés pour regarder les agents travailler. Monsieur le Maire indique que tout cela est faux.

Il rappelle qu'en tant qu'agents municipaux, les membres du personnel travaillent dans une organisation qui répond à des règles hiérarchiques précises que tous connaissent. La chaîne hiérarchique est la suivante : un agent de maîtrise, un responsable des services techniques, une secrétaire générale et enfin le Maire ou les adjoints délégués en son absence. Aucune autre personne n'est habilitée à intervenir sur l'organisation du travail. Le statut confère aux agents des droits mais aussi des devoirs parmi lesquelles les obligations de discrétion professionnelle et de réserve. Par les propos qu'il a tenus et écrits dans la Dépêche, Monsieur COUTOULY accuse indirectement les agents d'avoir tous manqué à leurs devoirs.

Monsieur le Maire pose donc à Monsieur COUTOULY en présence des agents qui ont souhaité venir les questions suivantes :

- Tous les agents des services techniques vous ont-ils fait part de leur incapacité à agir en l'absence d'ordres et de plannings ?
- Les différentes conversations des élus de l'opposition avec les agents se sont-elles tenues pendant le temps de travail de ces derniers ?
- Est-ce que les jeunes employés l'été restent sans rien faire à regarder les autres travailler ?

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la lettre de Jean-Michel OROZCO adressée au Maire et au conseil municipal :

« A Mr le Maire Thierry San Andres et les Membres du Conseil Municipal

En réponse à la convocation du Conseil Municipal (séance extraordinaire) du lundi 05 octobre, j'ai souhaité que notre liste « Saint Benoît Demain » ne soit pas représentée ce jour.

Lors du dernier Conseil Municipal du lundi 21 septembre, Mr Bertrand Coutouly a tenu des propos concernant l'organisation et la gestion du travail des Agents Communaux ; sachez que nous, « Saint Benoît Demain », ne cautionnons pas les propos tenus par Mr Bertrand Coutouly lors de cette séance.

C'est pour cela que nous avons demandé à Mr Bertrand Coutouly de se présenter ce jour- en son propre nom à cette séance du Conseil Municipal pour répondre de ses propos. (Propos qui, nous le pensons, ne reflètent pas

ce qu'il pense et ne sont sûrement qu'un excès « verbal » dû à son attachement à notre commune, lors de ce débat fort animé...).

Pour revenir au sujet de ce débat (le nettoyage, désherbage, etc... des rues de notre ville), nous sommes, je le pense, tous d'accord : une solution doit être trouvée... Pour en débattre, je propose que ce sujet soit mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal. Lors du Conseil Municipal du 21 septembre et lors de mon entrevue avec vous Mr le Maire, nous avons évoqué l'idée qu'une journée citoyenne » d'entretien et nettoyage de notre ville soit menée par les élus de la commune. Sachez que nous sommes entièrement favorables à cette initiative et que nous la soutiendrons. »

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire demande à Monsieur COUTOULY de bien vouloir répondre aux questions qui lui ont été posées.

Monsieur COUTOULY ne souhaite répondre que du sujet du jour, les propos qu'il a tenus lors du précédent conseil. Il ne souhaite pas répondre de l'article paru dans la Dépêche car il ne représente pas sa liste ce soir.

Monsieur COUTOULY indique que si ses propos ont pu en choquer certains, s'ils ont pu être mal interprétés, il s'en excuse, notamment en ce qui concerne les agents, ce n'était pas les agents qui étaient visés. Il retire donc les propos tenus lors du conseil du 21 septembre 2015.

Monsieur COUTOULY tient à rectifier le fait que c'est bien lui et non Djamil VEDEL, et encore moins Monsieur le Maire et Monsieur OROZCO qui a émis l'idée de nettoyer la commune lors de ce conseil.

Monsieur le Maire indique que le procès-verbal a été retranscrit par la secrétaire générale sur la base d'un enregistrement sonore qui est maintenant communicable, ce qui le souhaitent pourront donc le réécouter.

Monsieur le Maire remercie Bertrand COUTOULY d'avoir retiré ses propos et revient sur la question de l'entretien de la commune. Il rappelle que s'il partage la préoccupation de Monsieur COUTOULY concernant l'entretien de la commune, il doit néanmoins rétablir la vérité face aux nombreuses fausses assertions.

Tout d'abord, une grande partie des photos qui ont été produites en conseil municipal ainsi que celle qui est parue dans la dépêche concernent les propriétés privées de NEOLIA. Il n'est pas de la compétence de la commune d'entretenir les propriétés privées. Monsieur le Maire indique qu'il continuera toutefois à demander régulièrement à NEOLIA de réaliser cet entretien que comme la commune, ils ont du mal à assurer. De même, si les dangereuses murettes s'écroulent sur la route, c'est NEOLIA qui aura un procès et non la mairie, comme Monsieur COUTOULY a pu le dire.

Concernant l'organisation des services, que Monsieur COUTOULY semble considérer déficiente, Monsieur le Maire rappelle qu'il est le chef du personnel. En conséquence, s'il y a des points à régler à ce sujet, cela se voit avec lui et non en séance publique du conseil municipal. Il souligne que Monsieur COUTOULY ne connaît le fonctionnement de services municipaux que par des conversations informelles partagées avec des personnes non habilitées à en parler.

Il rappelle que l'équipe municipale a fait mettre en place les plannings il y a maintenant trois ans. Après vérification, il est vrai que dans les derniers temps certains plannings n'ont pas fait l'objet d'une formalisation écrite mais existaient néanmoins, et chaque jour lors de la réunion de service, le responsable technique et l'agent de maîtrise font le point avec les agents sur le travail à réaliser. Donc, il est faux de dire que les agents attendent parce qu'ils n'ont pas de travail.

Monsieur le Maire propose d'étudier, au regard de l'état de notre village, de nouvelles pistes d'amélioration de l'utilisation du temps de travail des agents. Il propose tout d'abord de revenir à des outils plus formels qui seront remis à date fixe à la secrétaire générale qui les tiendra à la disposition du Maire et des élus concernés:

- Etablissement le vendredi du planning de la semaine à venir par le responsable technique
- Retour du planning avec contrôle du travail réalisé et des modifications intervenues par l'agent de maîtrise
- Elaboration à compter du 1^{er} janvier 2016 d'une planification annuelle des travaux

Philippe VERGNES et Daniel ROQUES seront chargés toutes les semaines ou tous les quinze jours de contrôler que ces outils sont tenus à jour.

Monsieur le Maire propose ensuite à Djamil VEDEL qui a émis cette proposition lors du conseil municipal du 21 septembre, d'organiser une journée de nettoyage de la commune avec les élus et les citoyens qui voudront s'y joindre au mois de novembre.

Monsieur COUTOULY indique que les photos prises concernent bien la commune, cent pour cent des photos correspondent à des trottoirs qui appartiennent à la commune. Il indique se féliciter que les choses bougent.

Monsieur le Maire relève qu'effectivement il bouge, et se félicite que Monsieur COUTOULY ait retiré ses propos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.